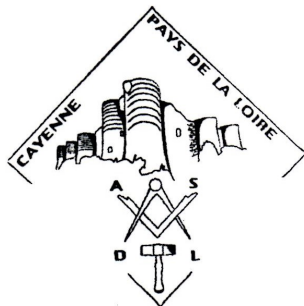




Association de Compagnons Passants Tailleurs de Pierre

www.compagnons-pierre.org

COMPTE RENDU DE REUNION DE CAYENNE

Date : 29 février 2020

Lieu : Ambillou château

LISTE DES COTERIES DE LA CAYENNE		ADRESSE MAIL	TEL	Présent le 29/02/2020	Convoqué le .././2020	En règle Oui/Non
BERTRAND Pierre	La franchise de Paris	cassecaillou@hotmail.com	06 87 47 34 10		X	Oui
BROSSARD Jérôme	La Tolérance de Parigné-l'Evêque	brossjerome@hotmail.com	06 33 97 16 15	X	X	Oui
GENDREAU Reynald	La Bonté d'Angers	reynald.gendreau@orange.fr	06 61 23 73 13	X	X	Oui
GIBERGUES Frédéric	La volonté de Marseille	frederic.gibergues@wanadoo.fr	06 08 28 12 99		X	Oui
GUEPIN Luc	La Fraternité de Saint-Nazaire	catherine.guepin@free.fr	06 20 99 10 82	X	X	Oui
GUILBAULT Thomas	La Rigueur de Sainte-Radegonde-des-Pommiers	thguilbault@hotmail.com	06 80 95 93 21	X	X	Oui
PRUE Jean-Christophe	La Générosité de Bordeaux	jcp49@hotmail.fr	06 08 50 68 76	X	X	?
RAIMBAULT Denis	La Générosité de Saint-Rémy-en-Mauges	denis.raimbault62@gmail.com	06 77 30 53 03	X	X	Oui
RICHARD Gérard	La Fraternité d'Hambye			X	X	?

Invité : Margueritte Gilbert La Sincérité de Redon
: Vizioz Léo dit Parisien

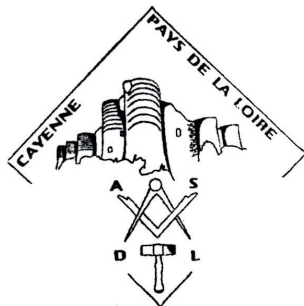
Nous débutons la réunion vers 9h30. Le coterie Vizioz présent sur la Cayenne et travaillant chez le compagnon Gibergues nous fait part de son souhait de devenir aspirant sédentaire avec pour objectif de tailler la réception un jour. Nous lui demandons de bien clarifier sa situation auprès de l'ensemble des compagnons et de la dernière Cayenne où il se trouvait.

A.C.P.T.D.P. – CAYENNE DES PAYS DE LA LOIRE

Correspondant : Coterie BROSSARD – brossjerome@hotmail.com – 06 33 97 16 15
14 rue des civelles 44100 NANTES

Association régie par les articles 21 et 79 du code civil et local des départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle
Loi d'introduction de la législation civile française du 1er juin 1924 - Siret : 841 676 588 00012 – APE : 9499Z





Association de Compagnons Passants Tailleurs de Pierre

www.compagnons-pierre.org

La réunion se poursuit par la lecture des statuts et nous proposons des modifications sur certains articles changés ; comme indiqué dans le tableau suivant :

Feuille de réponse consultation sur nouveaux statuts			
Cayenne des Pays de la Loire			
article	d'accord	pas d'accord	remarque(s)
05	X		Mais la durée des membres temporaires ne peut excéder une année
06	X		
07	X		
08	X		Ok avec l'article mais sans la première phrase
09	X		Demande d'éclaircissement sur le non valable en cas de « pépin »
10		X	3 ans reconductible 1 fois avec vote des membres titulaires
11		X	Nous préférons garder l'ancien article
12	X		
14	X		
16	X		Ok mais préciser qu'il faut être membre titulaire pour voter
18		X	Nous préférons garder l'ancien article
19		X	Nous préférons garder l'ancien article
23	X		
24	X		

Les compagnons Prué et Bertrand représenteront la Cayenne lors de la réunion nationale de Rioux-Martin le 14 mars.

La réunion se termine par un repas fraternel. Le compagnon Guilbault et sa femme nous ont préparés des fouées cuites au feu de bois, un vrai régal.

A.C.P.T.D.P. – CAYENNE DES PAYS DE LA LOIRE

Correspondant : Coterie BROSSARD – brossjerome@hotmail.com – 06 33 97 16 15
14 rue des civelles 44100 NANTES

Association régie par les articles 21 et 79 du code civil et local des départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle
Loi d'introduction de la législation civile française du 1er juin 1924 - Siret : 841 676 588 00012 – APE : 9499Z



Le compagnonnage,
patrimoine culturel
immatériel de l'humanité